



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 25 mars 2010** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Georges MAGLICA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Noëlle CAMBILLARD	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Laurent GRANDGUILLAUME et Monsieur Gilles TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Arrêtés

- **le 01/03/2010** : un arrêté de subdélégations de signature et de présidence de Monsieur JULIEN durant l'absence de Monsieur SOUMIER à la Commission d'appel d'offres
- **le 19/02/2010** : un arrêté de désignation au sein de la Commission d'admission à DiviAccès en tant que membre titulaire Monsieur Alain DELOGE et membre suppléant Monsieur Guy HAGNERE
- **le 10/02/2010** : un arrêté de désignation de Maître LE GOFF pour procéder à un constat d'état des lieux avant travaux sur l'état des façades des bâtiments et des clôtures des parcelles voisines du tracé du tramway
- **le 29/01/2010** : un arrêté décidant de régler la somme de 37 076,00 € TTC à la société EXCO SOCODEC pour le contrôle d'exploitation 2008 de KEOLIS Dijon
- **le 05/03/2010** : arrêté attribuant à Mlle Dragana JELAVIC une bourse d'étude à caractère social pour l'année universitaire 2009 d'un montant de 4 560,00 €
- **le 05/03/2010** : arrêté attribuant à Mlle Dejana VIRIJEVIC une bourse d'étude à caractère social pour l'année universitaire 2009 d'un montant de 4 560,00 €
- **le 05/03/2010** : arrêté attribuant à Mlle Jana DAVIDOVA une bourse d'étude à caractère social pour l'année universitaire 2009 d'un montant de 4 560,00 €
- **le 05/03/2010** : arrêté attribuant à M. Bilal MUFTUOGLU une bourse d'étude à caractère social pour l'année universitaire 2009 d'un montant de 4 560,00 €
- **le 05/03/2010** : arrêté attribuant à Mlle Jana PELTEC une bourse d'étude à caractère social pour l'année universitaire 2009 d'un montant de 4 560,00 €

Marchés

- **Le 26/01/2010** : un avenant n° 200808009AM0000200 passé avec la société BAFY relatif au lot 16 des travaux de construction de la piscine olympique : Peinture, revêtements muraux pour un montant de 10 177,68 € HT.
- **Le 01/03/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010013FM0000001 passé avec la société CIE DUPAQUIER relatif à l'équipe opérationnelle de reconquête du parc privé ancien. Titulaire du marché : CDAH / PACT. Pour un montant de 13 000,00 € HT.
- **Le 24/02/2010** : un Marché n° 201010022FM0000000 passé avec la société SEFS relatif au lot 3 de la fourniture de bennes à ordures ménagères : Fourniture de 3 à 6 bennes à ordures ménagères d'occasion récentes avec bennes compactrices présentant un aspect neuf et révisé avec châssis 4x2 d'un PTAC de moins de 20 tonnes et d'une contenance d'environ 16 m3 équipées d'élévateurs basculeurs de conteneurs pour un montant de 358 437,00 € HT pour la tranche ferme, de 119 479,00 € HT par tranches conditionnelles, de - 15 000,00 € HT pour l'option 1 (reprise de 3 véhicules) et de - 5 000,00 € HT pour l'option 1 aux tranches conditionnelles.
- **Le 22/02/2010** : un acte modificatif de sous-traitance n° 200707068FM0000001 passé avec la société VALRHONE PEINTURE relatif au lot 12 des travaux de construction de la piscine olympique : Plafonds suspendus, correction acoustique. Titulaire du marché : DECIBEL. Pour un montant de 85 977,76 € HT.
- **Le 22/02/2010** : un acte modificatif de sous-traitance n° 200707058FM0000009 passé avec la société MALEC ENTREPRISE relatif au lot 1 des travaux de construction de la piscine olympique : terrassements, fondations, gros œuvre. Titulaire : Groupement C3B / EDI. Pour un montant de 6 217,13 € HT.
- **Le 22/02/2010** : un acte de sous-traitance n° 200808012FM0000001 passé avec la société DORMA France relatif au lot 11 des travaux de construction de la piscine olympique : Menuiseries intérieures bois, mobiliers, signalétiques. Titulaire / PACOTTE et MIGNOTTE. Pour un montant de 24 000,00 € HT.
- **Le 19/02/2010** : un Marché n° 201010027FM0000000 passé avec la société SPIE BATIGNOLLES PETAVIT relatif au lot 1 du déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Déplacement des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales avenue de l'université à Quetigny pour un montant de 799 970,40 € HT.
- **Le 19/02/2010** : un Marché n° 201010029FM0000000 passé avec le Groupement BIFFAGE TP / FORCLUM relatif au lot 7 du déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Déplacement des réseaux de fibre optique, d'éclairage public et de

télécommunication pour un montant de 416 280,00 € HT.

- **Le 19/02/2010** : un Marché n° 201010030FM0000000 passé avec le Groupement INEO RESEAUX EST / NORD EST TP CANALISATIONS relatif au lot 8 du déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM pour un montant de 5 142 132,70 € HT pour la tranche ferme, de 776 199 € HT pour la tranche conditionnelle 1 et de 846 394,80 € HT pour la tranche conditionnelle 2.

- **Le 19/02/2010** : Marché n° 201010028FM0000000 passé avec la société SPIE BATIGNOLLES PETAVIT relatif au lot 2 du déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Déplacement des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales et du réseau de fibre optique avenue du château à Quetigny pour un montant de 594 890,00 € HT.

- **Le 09/02/2010** : Marché n° 201010019FM0000000 passé avec la société THERMODYN relatif à l'achat de pièces de rechange et maintenance de la turbine de l'UIOM pour un montant minimum de 200 000 € HT/an et un montant maximum de 600 000 € HT/an.

- **Le 08/02/2010** : un acte de sous-traitance n° 200909020FM0000004 passé avec la société ELITHIS INGENIERIE relatif à la maîtrise d'œuvre de la construction / réhabilitation d'un centre de maintenance mixte pour l'entretien et le remisage d'un matériel roulant de TCSP et du parc autobus du réseau DIVIA pour un montant de 395 275,00 € HT.

- **Le 05/02/2010** : un avenant n° 200808032FM0000100 passé avec la compagnie GROUPAMA GRAND EST relatif au lot 5 des assurances du Grand Dijon : Automobile pour une prime annuelle de 9 510,27 € HT.

- **Le 03/02/2010** : un Marché n° 201010009FM0000000 passé avec la société TEMPS REEL relatif au lot 1 de la réalisation du journal de la communauté de l'agglomération dijonnaise : Adaptation et exécution de la maquette (pré-press), photogravure pour un montant estimatif pour 4 numéros annuels de 13 200,00 € HT.

- **Le 03/02/2010** : un Marché n° 201010016FM0000000 passé avec l'entreprise Luc RAT relatif à l'exécution des travaux préparatoires d'abattage d'arbres pour un montant minimum de 57 000 € TTC et un montant maximum de 190 000 € TTC.

- **Le 03/02/2010** : un Marché n° 201010017FM0000000 passé avec le Groupement COLAS / SNEL / ISS (+ sous-traitants : GAUDRY et PENNEQUIN) relatif au lot 1 de l'exécution des travaux préparatoires d'infrastructures, des voiries provisoires, de la libération d'emprise, ainsi que des finitions de voirie et de réseaux divers VRD dans le cadre de la construction des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise : Secteur 1 de Chenôve à Darcy pour un montant minimum de 480 000 € TTC et un montant maximum de 4 280 000 € TTC.

- **Le 03/02/2010** : un Marché n° 201010018FM0000000 passé avec le Groupement COLAS / SNEL / ISS (+ sous-traitants : GAUDRY et PENNEQUIN) relatif au lot 2 de l'exécution des travaux préparatoires d'infrastructures, des voiries provisoires, de la libération d'emprise, ainsi que des finitions de voirie et de réseaux divers VRD dans le cadre de la construction des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise : Secteur 2 de Darcy à Valmy pour un montant minimum de 480 000 € TTC et un montant maximum de 4 280 000 € TTC.

- **Le 26/01/2010** : un avenant n° 200707057FM0000300 passé avec la société BOEUF relatif au lot 7 des travaux de construction de la piscine olympique : Plomberie sanitaires pour un montant de 4 758,00 € HT.

- **Le 26/01/2010** : un Marché n° 201010007FM0000000 passé avec le SASP Dijon Football Côte d'Or relatif aux prestations de publicité et achat de places pour la saison sportive 2009/2010 pour un montant de 170 460,00 € HT.

- **Le 26/01/2010** : un avenant n° 200707058FM0000700 passé avec la société C3B relatif au lot 1 des travaux de construction de la piscine olympique : terrassements, fondations, gros œuvre pour un montant de 12 659,23 € HT.

- **Le 26/01/2010** : un avenant n° 200909030FM0000100 passé avec le Groupement PTV FRANCE / ED INSTITUT relatif à la réalisation d'une enquête téléphonique sur les déplacements des ménages pour un montant de 20 430,00 € HT.

- **Le 26/01/2010** : un Marché n° 201010013FM0000000 passé avec la société CDAH / PACT relatif à l'équipe opérationnelle de reconquête du parc privé ancien pour un montant de 374 400,00 € HT.

- **Le 26/01/2010** : un Marché n° 201010014FM0000000 passé avec le Groupement EUROVIA Bourgogne / ROGER MARTIN relatif au lot 3 de l'exécution des travaux préparatoires d'infrastructures, des voiries provisoires, de la libération d'emprise, ainsi que des finitions de voirie et de réseaux divers VRD dans le cadre de la construction des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise : Secteur 3 de République à Quetigny pour un montant minimum de 480 000 € TTC et un montant maximum de 4 280 000 € TTC.

- **Le 26/01/2010** : un Marché n° 201010015FM0000000 passé avec le Groupement DEMONGEOT / SPIE EST relatif à l'exécution des prestations relatives aux travaux préparatoires touchant aux équipements de signalisation lumineuse de trafic et à l'éclairage public pour un montant minimum de 1 700 000 € TTC et un montant maximum de 7 700 000 € TTC.

- **Le 26/01/2010** : un acte de sous-traitance n° 200707068FM0000002 passé avec la société PACOTTE ET

MIGNOTTE relatif au lot 12 des travaux de construction de la piscine olympique : Plafonds suspendus, correction acoustique. Titulaire du marché : DECIBEL. Pour un montant de 18 180,92 € HT.

- **Le 26/01/2010** : un avenant n° 200707052FM0000300 passé avec le Groupement EGIS RAIL / ALFRED PETER relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 3 076 708,69 € HT.

- **Le 11/01/2010** : un Marché n° 201010011FM0000000 passé avec la société ADREXO relatif au lot 3 de la réalisation du journal de la communauté de l'agglomération dijonnaise : Distribution en boîtes aux lettres et au listing spécifique du Grand Dijon pour un montant estimatif pour 4 numéros annuels de 29 246,20 € HT.

- **Le 11/01/2010** : un Marché n° 201010010FM0000000 passé avec la société BLG TOUL relatif au lot 2 de la réalisation du journal de la communauté de l'agglomération dijonnaise : Impression pour un montant estimatif pour 4 numéros annuels de 80 424,00 € HT.

- **Le 11/01/2010** : un avenant n° 200909034FM0000100 passé avec la société ACODEGE relatif à la gestion du dispositif des correspondants de nuit dans l'agglomération dijonnaise pour un montant de -67 833,00 € HT.

- **Le 11/01/2010** : un avenant n° 200808022FM0000300 passé avec le Groupement CITADIA CONSEIL / DELSOL / AIRE PUBLIQUE relatif à la révision du POS de Dijon : élaboration d'un «éco» PLU : définition d'un projet de ville durable avec évaluation environnementale et traduction de ce projet dans les différentes pièces du PLU.

- **Le 11/01/2010** : un avenant modificatif n° 200707074FM0000200 passé avec la société VDS PAYSAGE relatif au lot 25 des travaux de construction d'une piscine olympique : Espace vert - Clôtures - Portails (avec option parking et arrosage automatique).

- **Le 11/01/2010** : un avenant n° 200808020FM0000300 passé avec le Groupement ROGER MARTIN / DESERTOT / PENNEQUIN / DEMONGEOT relatif au lot 24 des travaux de construction de la piscine olympique : VRD pour un montant de 11 425,26 € HT.

- **Le 11/01/2010** : un acte de sous-traitance n° 200808014FM0000002 passé avec la société OUEST ETANCHEITE PISCINES relatif au lot 26 des travaux de construction de la piscine olympique : Bassins mixtes préfabriqués. Titulaire du marché : A&T EUROPE. Pour un montant de 16 800,00 € HT.

- **Le 30/12/2009** : un avenant n° 200707070FM0000300 passé avec la société SNIDARO relatif au lot 14 des travaux de construction de la piscine olympique : Revêtements de sols et muraux pour un montant de -2 707,75 € HT.

- **Le 30/12/2009** : un Marché n° 201010006FM0000000 passé avec le SASP JDA DIJON BASKET relatif aux prestations de publicité et achat de places pour la saison sportive 2009/2010 pour un montant de 522 180,00 € HT.

- **Le 30/12/2009** : un Marché n° 201010008FM0000000 passé avec le SASP Dijon Bourgogne Handball relatif aux prestations de publicité et achat de places pour la saison sportive 2009/2010 pour un montant de 171 903,00 € HT.

- **Le 28/12/2009** : un avenant n° 200808006FM0000300 passé avec le Groupement PLANET BOURGOGNE / INFOPROJECT relatif à l'infogérance partielle du système d'information du Grand Dijon.

- **Le 17/12/2009** : un Marché n° 201010002FM0000000 passé avec la société BEAUSEIGNEUR relatif au lot 1 de la fourniture de réactifs pour l'UIOM : Fourniture en vrac de chaux éteinte pulvérulente pour un montant de 124 € HT/Tonne avec un minimum de 250 tonnes/an et un maximum de 1000 tonnes/an.

- **Le 17/12/2009** : un Marché n° 201010001FM0000000 passé avec la société COTEBA relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (OPC Urbain) pour la planification, le suivi des opérations et l'organisation du reporting auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrages impliqués dans le projet de renouvellement urbain de la communauté de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 208 577,00 € HT.

- **Le 17/12/2009** : un Marché n° 201010005FM0000000 passé avec la société BRENNTAG BOURGOGNE relatif au lot 2 de la fourniture de réactifs pour l'UIOM : Fourniture en vrac de soude caustique dosée à 50% pour un montant de 158 € HT/Tonne avec un minimum de 150 tonnes/an et un maximum de 600 tonnes/an.

- **Le 17/12/2009** : un Marché n° 201010004FM0000000 passé avec la société BEAUSEIGNEUR relatif au lot 4 de la fourniture de réactifs pour l'UIOM : Fourniture de solution de soude et d'acide chlorhydrique pour un montant de 250 € HT/tonne pour la soude à 30% avec un minimum de 5 tonnes/an et un maximum de 20 tonnes/an et un montant de 230 € HT/Tonne pour l'acide chlorhydrique avec un minimum de 7,5 tonnes/an et un maximum de 30 tonnes/an.

- **Le 17/12/2009** : un Marché n° 201010003FM0000000 passé avec la société BEAUSEIGNEUR relatif au lot 3 de la fourniture de réactifs pour l'UIOM : Fourniture en vrac de solution ammoniacale dosée à 25% pour un montant de 147 € HT/Tonne avec un minimum de 150 tonnes/an et un maximum 600 tonnes/an.

- **Le 17/12/2009** : un acte de sous-traitance au marché 07-70 passé avec la société POLYBAT relatif au lot 14 des travaux de construction de la piscine olympique : Revêtements de sols et muraux. Titulaire du marché : SNIDARO. Pour un montant de 3 000,00 € HT.

- **Le 17/12/2009** : un acte de sous-traitance au Concours 09-20 passé avec la société EGIS RAIL relatif à la

maîtrise d'œuvre de la construction / réhabilitation d'un centre de maintenance mixte pour l'entretien et le remisage d'un matériel roulant de TCSP et du parc autobus du réseau DIVIA. Titulaires : Groupement FERRAND SIGAL / AERIA / TECHNIP TPS / CSD AZUR / BURGEAP. Pour un montant de 76 633,00 € HT.

- **Le 17/12/2009** : un acte de sous-traitance au marché 09-21 passé avec la société INEO ENERSYS relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de générateurs photovoltaïques dans le cadre de la construction de la piscine olympique à Dijon. Titulaire du marché : EVERBAT. Pour un montant de 24 300,00 € HT.
- **Le 17/12/2009** : un avenant n°3 au marché 07-68 passé avec la société DECIBEL relatif au lot 12 des travaux de construction de la piscine olympique : plafonds suspendus - corrections acoustiques (Avec variantes) pour un montant de 8 896,65 € HT.
- **Le 17/12/2009** : un avenant n° 200909022FM0000100 passé avec la société QUALICONSULT IMMOBILIER relatif au marché de prestations d'études relatif à la réalisation d'un repérage étendu et exhaustif, avant démolition, de l'ensemble des produits et matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments existants du site retenu pour la réalisation d'un centre de maintenance mixte bus / tramways pour un montant de 108,00 € HT.
- **Le 17/12/2009** : un avenant n° 200909020FM0000100 passé avec le Groupement FERRAND SIGAL / AERIA / TECHNIP TPS / CSD AZUR / BURGEAP relatif à la maîtrise d'œuvre de la construction / réhabilitation d'un centre de maintenance mixte pour l'entretien et le remisage d'un matériel roulant de TCSP et du parc autobus du réseau DIVIA pour un montant de 711 847,25 € HT.
- **Le 17/12/2009** : un avenant n° 200707058FM0000600 passé avec la société C3B relatif au lot 1 des travaux de construction de la piscine olympique : terrassements, fondations, gros œuvre pour un montant de 16 410,76 € HT.
- **Le 17/12/2009** : un avenant n°1 au marché 08-07 passé avec la société FILHET ALLARD et Cie relatif au lot 1 de l'assurance relative à la construction de la piscine olympique : Tous risques de chantier pour un montant de 931,00 € HT.
- **Le 14/12/2009** : un avenant n°1 au marché 08-29 passé avec la compagnie MMA relatif au lot 1 des assurances du Grand Dijon : Responsabilité civile pour un montant de 8 322 € TTC pour 4 ans.
- **Le 14/12/2009** : un avenant n°1 au marché 08-31 passé avec la compagnie MMA relatif au lot 3 des assurances du Grand Dijon : Dommages aux biens bâtiments pour un montant de 14 789,50 € TTC pour 4 ans.
- **Le 03/12/2009** : un avenant n°3 au marché 08-11 passé avec la société CMBP relatif au lot 3 des travaux de construction de la piscine olympique : Charpente mixte sous tendu pour un montant de -21 439,06 € HT.
- **Le 24/11/2009** : un avenant n°3 au marché 05-15 passé avec la société FRANCO SUISSE relatif au lot 1 de la collecte des déchets ménagers et assimilés et exploitation du centre de tri communautaire pour un montant de 22 000,00 € HT.
- **Le 17/11/2009** : un avenant n°1 Bis au marché 09-08 passé avec la société TRANSITEC (en groupement avec SETEC International) relatif au lot 1 des études de mobilité urbaine : Réalisation d'un schéma directeur de la mobilité urbaine. L'avenant annule et remplace l'avenant 1.

Marchés à procédures adaptées

- **Le 01/03/2010** : un avenant n° 200808023AM0000100 passé avec la société PROTOY relatif au lot 6 des travaux de construction de la piscine olympique : Métallerie pour un montant de 7 446,00 € HT.
- **Le 26/02/2010** : un Marché n° 201010036AS0000000 passé avec la société JOUR J ORGANISATION : Marché Subséquent 1 à l'Accord Cadre 09-18 relatif au lot 5 des actions de communication du Grand Dijon : Réunions publiques, inaugurations. Objet du MAPA : Réunions publiques tramway 17 et 25 février 2010 pour un montant de 3 512,00 € HT.
- **Le 22/02/2010** : un Marché n° 201010025AS0000000 passé avec la société AXO : Marché Subséquent 4 à l'Accord Cadre 09-19 relatif au lot 6 des actions de communication du Grand Dijon : Conception et installation de stands. Objet du MAPA : Salon MIPIM 2010 Stand Grand Dijon pour un montant de 71 800,00 € HT.
- **Le 17/02/2010** : un avenant n° 200909042AM0000100 passé avec la société AXO relatif au réaménagement de 105m2 de locaux situés dans la cour de la gare de Dijon Ville pour un montant de 12 260,00 € HT.
- **Le 29/01/2010** : un avenant n° 200909043AM0000100 passé avec la société SOBECA relatif aux aménagements pour arrêts de bus et mobiliers urbains.
- **Le 26/01/2010** : un Marché n° 201010012AS0000000 passé avec la société EDIPS IMPRIMEURS : Marché Subséquent 11 à l'Accord Cadre 09-15 relatif au lot 2 des actions de communication du Grand Dijon : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Cartes de vœux 2010 pour un montant de 1 025,00 € HT.
- **Le 26/01/2010** : un MAPA n° 201010014AM0000000 passé avec la société NSM MEDIATION relatif à la mise en place d'un service d'information, de communication et de médiation de terrain concernant le projet de mise en place d'un tramway dans l'agglomération dijonnaise pour un montant minimum de 150 000 € HT et un montant maximum de 500 000 € HT.

- **Le 17/12/2009** : un MAPA n° MA 09-63 passé avec la société LA PETITE REINE relatif à la navette courrier quotidienne par cargo-cycle pour un montant de 19 800,00 € HT.
- **Le 17/12/2009** : un MAPA n° MA 09-62 passé avec la société AXO : Marché Subséquent 3 à l'Accord Cadre 09-19 relatif au lot 6 des actions de communication du Grand Dijon : Conception et installation de stands. Objet du MAPA : Salon SIMI Stand Grand Dijon pour un montant de 70 200,00 € HT.
- **Le 17/12/2009** : un avenant n°1 au MAPA n° MA 09-58 passé avec la société AXO : Marché Subséquent 1 à l'Accord Cadre 09-19 relatif au lot des actions de communication du Grand Dijon : Conception et installation de stands. Objet du MAPA : Foire gastronomique de Dijon : Stand Grand Dijon / Ville de Dijon pour un montant de 3 800,00 € HT.
- **Le 03/12/2009** : un MAPA n° MA 09-60 passé avec la société OCTAN DESIGN : Marché Subséquent 2 à l'Accord Cadre 09-19 relatif au lot 6 des actions de communication du Grand Dijon : Conception et installation de stands. Objet du MAPA : Aménagement de la Maison du Tram pour un montant de 81 675,00 € HT.
- **Le 03/12/2009** : un MAPA n° MA 09-61 passé avec la société VIRTUEL CITY : Marché Subséquent à l'Accord Cadre 08-50 relatif à la fourniture de prestations intellectuelles, de données et d'outils pour le SIG 3D pour un montant de 12 960,00 € HT.
- **Le 03/12/2009** : un acte de sous-traitance au MAPA n° MA 08-23 passé avec la société DECIBEL FRANCE relatif au lot 6 des travaux de construction de la piscine olympique : Métallerie. Titulaire du Marché PROTOY SA. Pour un montant de 28 500,00 € HT.
- **Le 24/11/2009** : un MAPA n° MA 09-59 passé avec la société EDIPS IMPRIMEURS : Marché Subséquent 10 à l'Accord Cadre 09-15 relatif au lot 2 des actions de communication du Grand Dijon : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Mini tramway à monter soi-même pour un montant de 4 650,00 € HT.

Conventions

- **Le 03/03/2010** : une convention de partenariat passée avec le Journal du Palais pour les salons MIPIM et SIMI
- **Le 12/02/2010** : une convention passée avec les cinq radios associatives locales : Radio VTI, Radio Dijon Campus, Radio RCF Parabole, Radio Shalom Dijon, Radio Cultures Dijon, relative à la mise en place d'un programme permettant à la Communauté de l'agglomération dijonnaise de se faire connaître, de médiatiser ses initiatives et de leur donner une résonance plus importante

Contentieux

- **le 25/02/2010** : un arrêté de désignation de Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre messieurs ANTHONY et BAUMGARTNER pour tentative de vol en réunion au préjudice de la déchetterie sise rue Alexander Fleming à Dijon
- **le 22/02/2010** : un arrêté de désignation de Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre monsieur José GRUFFAT pour tentative de vol en réunion au préjudice de la déchetterie sise rue Alexander Fleming à Dijon
- **le 22/02/2010** : un arrêté de désignation de Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre messieurs GREACA Elvis, GREACA Laurentiu et ROSTAS Valentin pour tentative de vol en réunion au préjudice de la déchetterie sise rue Alexander Fleming à Dijon
- **le 13/01/2010** : un arrêté de désignation de Maître BRULTET pour assister la Communauté qui décide de se constituer partie civile contre Monsieur Monzale MBEMBA, en vertu du préjudice que lui ont occasionné les outrages et violences subis par une personne chargée d'une mission de service public, en ce qu'ils ont perturbé le fonctionnement du service de transport public
- **le 13/01/2010** : un arrêté de désignation de Maître BRULTET pour assister la Communauté qui décide de se constituer partie civile contre Monsieur Youssef AROUNA, en vertu du préjudice que lui ont occasionné les outrages subis par une personne chargée d'une mission de service public, en ce qu'ils ont perturbé le fonctionnement du service de transport public
- **le 21/12/2009** : un arrêté de désignation de Maître BRULTET pour assister la Communauté qui décide de se constituer partie civile contre Monsieur Thimothée LUZOLO KUKIELE, en vertu du préjudice que lui ont occasionné les violences subis par une personne chargée d'une mission de service public, en ce qu'elles ont perturbé le fonctionnement du service de transport public.

Concessions cinéraires

A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
03/12/2009	Monsieur ROURE CAMI François	2-E-D1-72	50	493,00 €
07/12/2009	Monsieur GENIN Danielle	2-E-D1-65	15	149,00 €
10/12/2009	Madame LEGAY Marie-Jeanne	2-E-D1-73	30	296,00 €
14/12/2009	Monsieur BONNIN Sandra	2-I-E1-2	15	589,00 €
14/12/2009	Madame GUINOT Sylvie	2-E-D1-74	15	149,00 €
14/12/2009	Madame CAMERLO Colette	2-E-D1-75	15	149,00 €
18/12/2009	Madame LAMIDEL Jacqueline	2-E-D1-76	15	149,00 €
18/12/2009	Madame Marie-France BARBARIN	2-E-D1-77	30	296,00 €
22/12/2009	Madam GRANDCOLAS Catherine	2-I-F-1	15	589,00 €
30/12/2009	Madame ROBIN Nadia	2-I-D1-1	15	589,00 €
30/12/2009	Madame PIERRARD Yvonne	2-I-C1-11	15	589,00 €
03/12/2009	Madame Isabelle BONNETAIN	1-E-01-00-080	15	941,00 €
03/12/2009	Madame CADOUX Colette	1-E-01-00-069	30	1 700,00 €
09/12/2009	Madame Eveline BONNARD	2-C-B-6	30	680,00 €
04/01/2009	Monsieur et Madame MOREAU	2-E-D1-6	30	299,00 €
06/01/2009	Madame Marie-Françoise PARROT	2-E-D1-78	30	299,00 €
08/01/2010	Madame Maryse PICHARD	2-E-E1-1	15	150,00 €
09/01/2010	Madame Marie-Louise RONGET	1-E-01-02-002	6	467,00 €
11/01/2010	Madame Chantal MORIAME	2-I-D1-2	15	595,00 €
11/01/2010	Madame Josiane DUFOUR	2-E-E1-7	30	299,00 €
12/01/2010	M. Guy JUNG et Mme Brigitte JUNG	2-I-C1-9	30	1 190,00 €
14/01/2010	M. et Mme CHARPIN	2-E-E1-4	50	498,00 €
18/01/2010	Madame Josette BONINO	2-E-E1-8	15	150,00 €
19/01/2010	Mademoiselle Karine ROYER	2-E-E1-9	30	299,00 €
19/01/2010	Madame Christiane LAUTHELIER	2-C-B-28	15	344,00 €
21/01/2010	Mademoiselle Stéphanie PITOISSET	2-E-E1-10	15	150,00 €
21/01/2010	Madame Madeleine COMBRIE	2-C-B-26	15	344,00 €
23/01/2010	Monsieur René GUYON	2-I-L-2	30	1 190,00 €
25/01/2010	Madame Colette GARNIER	2-E-E1-11	15	150,00 €
26/01/2010	Monsieur Nello DALDOSS	2-E-E1-12	15	150,00 €
27/01/2010	Monsieur Christian BLOT	2-C-A-28	30	687,00 €
20/10/2009	Madame ALLONCLE	E-B1-35	-12	99,78 €
27/08/2003	Monsieur Jean-Jacques PONNELLE	E-N-40	50	286,63 €
23/01/2010	Madame Sophie SOUILLOT	1-O-01-01-006	15	1 146,00 €
20/01/2010	Madame Denise DUMONNET	2-M-E-28	15	150,00 €
27/01/2010	Mademoiselle Dorothée LETOURNEL	2-E-E1-13	15	150,00 €
01/02/2010	Monsieur Bernard CUENIN	2-E-E1-15	50	498,00 €
11/02/2010	Monsieur Yves ROYER	2-E-E1-16	30	299,00 €
11/02/2010	Mademoiselle Heifara COURTAT	2-E-E1-14	15	150,00 €

Concessions cinéraires

13/02/2010	M. W. GUENAIRE et Mme Virginie PIAN	2-I-E1-3	15	595,00 €
16/02/2010	Madame Khadija OUAHOUD	2-E-E1-17	15	150,00 €
16/02/2010	Monsieur Cédric ROUSSEAU	2-E-E1-18	15	150,00 €
17/02/2010	Madame Gilberte GOUIN	2-E-E1-19	15	150,00 €
18/02/2010	Mademoiselle Lucile COLLARD	2-E-E1-20	50	498,00 €
19/02/2010	Madame Claudette CHAUVIN	2-C-A-25	15	344,00 €
17/02/2010	Madame Marcelle SOUPEAUX	2-C-D-6	15	344,00 €
08/02/2010	Monsieur Simon CHAMOY	1-O-01-01-091	30	1 264,00 €

1. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Délégation des aides à la pierre pour le logement 2010-2015 : approbation de la convention-cadre à intervenir avec l'Etat

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention-cadre 2010-2015 de gestion des aides à la pierre pour le logement par délégation de l'Etat, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **de prendre acte** des moyens financiers délégués qui s'établissent à :
 - pour le parc locatif public : 2 820 000 €, montant vis à vis duquel l'Etat s'est engagé à mobiliser, à mi-exercice, un complément de dotation qui sera fonction du niveau de programmation financé et de celui restant à financer .
 - pour le parc privé ancien : une enveloppe de l'ordre de 1,8 M€ , dont le montant précis sera défini à l'issue du conseil d'administration de l'ANAH qui se tient le 23 mars 2010 ;
- **de dire** que les dispositions figurant dans cette convention-cadre prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- **de dire** que les crédits délégués par l'Etat pour l'habitat locatif public seront inscrits en recettes et en dépenses dans le budget communautaire pour les exercices successifs ;
- **de dire** que tout avenant à cette convention-cadre fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil de communauté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la dite-convention ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions, dont la convention à intervenir avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en ce qui concerne le parc privé ancien et la convention à intervenir avec l'Etat relative à la mise à disposition de ses services pour l'instruction des demandes de financement sur crédits délégués.

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

2. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré : approbation du nouveau règlement d'intervention relatif au financement des opérations de production

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver**, en cohérence avec les objectifs et dispositions définis dans le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) 2009/2014, les critères d'éligibilité ainsi que les modalités de financement des opérations de production d'habitat à loyer modéré, telles que figurant en annexe à la présente délibération ;
- **de dire** que chaque opération soutenue dans le cadre de ce dispositif d'intervention financière fera l'objet d'une délibération spécifique ;
- **de dire** que ces dispositions prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2010 pour toute demande de financement en cours d'instruction et toute nouvelle demande ;
- **de subordonner** le versement des subventions aux bénéficiaires, à l'effectivité des engagements pris lors du dépôt du dossier de demande de financement et à la justification des dépenses réalisées ;

- **de dire** que les montants des dépenses, réalisées dans la limite des enveloppes budgétaires annuelles affectées à cet effet, seront imputés sur les crédits de paiement ouverts aux budgets successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

3. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré : opérations de réhabilitation thermique : approbation de la convention financière partenariale 2010-2014 et des modalités de soutien communautaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** les dispositions d'intervention financière en faveur des opérations de réhabilitation thermique du parc à loyer modéré telles que précisées ci-avant ;
- **d'approuver** la convention-cadre partenariale 2010-2014, telle qu'annexée à la présente délibération, à intervenir avec le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte d'Or, LOGILIA, EDF, l'ADEME, la Caisse des Dépôts et DEXIA ainsi que les cinq bailleurs sociaux ICF Sud Est Méditerranée, Opac de Dijon, Orvitis, SCIC HABITAT Bourgogne et Villeo ;
- **de dire** que ces dispositions prennent effet pour l'ensemble des dossiers de demande de financement déposés à compter du 1er janvier 2010 et bénéficiant de l'accord de financement du guichet unique des financeurs constitué à l'initiative du Grand Dijon ;
- **de dire** que chaque opération soutenue par le Grand Dijon dans le cadre de ce dispositif d'intervention financière fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil de Communauté ;
- **de subordonner** le versement des subventions aux bénéficiaires, à l'effectivité des engagements pris lors du dépôt du dossier de demande de financement et à la justification des dépenses réalisées ;
- **de dire** que les dépenses correspondantes seront prélevées au budget 2010 et inscrites aux budgets successifs, en cohérence avec les modalités de mise en oeuvre du dispositif d'intervention financière communautaire ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la dite convention-cadre partenariale en faveur de la réhabilitation thermique du parc à loyer modéré ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

4. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Parc privé ancien : approbation du nouveau règlement d'intervention du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** les dispositions d'intervention financière en faveur du parc privé ancien telles que précisées ci-avant afin de renforcer la mise sur le marché de logements à loyers maîtrisés et d'encourager la réalisation de travaux d'éco-réhabilitation visant à réduire le montant des charges énergétiques des ménages ;
- **de subordonner** le versement des subventions aux bénéficiaires, à l'effectivité des engagements pris lors du dépôt du dossier de demande de financement et à la justification des dépenses réalisées ;
- **de dire** que ces dispositions prennent effet pour l'ensemble des dossiers de demande de financement déposés à compter du 1er janvier 2010 et bénéficiant de l'accord de financement du Grand Dijon au titre de la Délégation de gestion des Aides à la pierre ;
- **de dire** que les dépenses correspondantes seront prélevées au budget 2010 et inscrites aux budgets successifs, en cohérence avec les modalités de mise en oeuvre du dispositif d'intervention financière communautaire ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

5. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Convention Safer - Grand Dijon - Commune d'Orgeux - Autorisation de sortie de réserve foncière

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la sortie de réserve foncière des parcelles de terrain, d'une superficie totale de 28 ha 93 a 60 ca, situées sur la commune d'Orgeux, cadastrées section ZA n°2 de 10 ha 66 a 00 ca et ZD n°56 de 15 ha 32 a 60 ca, n°57 de 18 a 00 ca, n°54 de 37 a 90 ca, n°46 de 29 a 90 ca, n°47 de 1 ha 79 a 30 ca, n°51 de 29 a 90 ca ;
- **de dire** que la SAFER de Bourgogne remboursera à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise la somme de 156 374,90 €, correspondant au montant du préfinancement de ces terrains ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

6. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Lancement d'un marché pour l'Observatoire Politique de la ville 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché, dont l'acte d'engagement est annexé à la présente délibération, avec le cabinet COMPAS-TIS pour un montant de 44 160,80 € TTC ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

7. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL) - subvention 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** une subvention de 55 000 € pour 2010 à l'association ICOVIL ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Demande de subvention 2010 de l'Association Pôle d'Economie Solidaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 5 000 € au Pôle d'Economie Solidaire ;

- d'inscrire et de prélever les crédits nécessaires sur les budgets 2010 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais arrêté

Délibération retirée en séance

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Implantation de la société TELETECH internationale sur l'ancien site d'Amora Maille dans le bâtiment R & D d'Unilever

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de prendre acte des informations portées à sa connaissance étant entendu qu'il sera amené à se prononcer ultérieurement sur la décision d'octroi de ladite subvention de 250.000 €.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Valmy - Acquisition du bassin de rétention - phase 1

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver l'acquisition sur la Semaad, du bassin de rétention de la phase I du "Parc Valmy" à Dijon, à l'Euro symbolique ;
- de dire que cette acquisition sera réalisée par acte administratif ;
- d'autoriser Monsieur le président, à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision ;
- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATIONS

12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Salon MIPIM 2010 - Demande de subvention à la région Bourgogne

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de solliciter de la Région Bourgogne, une participation à hauteur de 20.000 €, au coût global des dépenses engagées par la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, au titre de sa présence au Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes du 16 au 19 mars 2010.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATIONS

13. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Les Climats du Vignoble de Bourgogne - Soutien financier au plan d'actions

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de dire que la Communauté d'Agglomération dijonnaise soutient l'Association pour l'Inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- d'accorder une subvention de 7 500 € à cette association ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATIONS

14. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle Automobile Bourgogne "AutoBourgogne" - Subvention de fonctionnement pour le développement régional du pôle

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle à AutoBourgogne, d'un montant de 70.000 €, au titre du renforcement du Pôle « AutoBourgogne » ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre AutoBourgogne et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 68

ABSTENTION : 9

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

15. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Welience Santé et Technologies - Subvention de fonctionnement année 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention à uB-Filiale, d'un montant de 25.000 €, au titre de la deuxième année de fonctionnement du département « Welience Santé et Technologies » ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre uB-Filiale et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Welience Agro - Environnement - TAE Bretenière - Gestion des serres - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention à uB-Filiale, d'un montant de 38.500 €, au titre de la prise en charge des serres du Technopôle Agro - Environnement de Bretenière par le département « Welience Agro - Environnement » ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre uB-Filiale et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Chaire Unesco "Culture et traditions du vin" - Subvention 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 25 000 € à l'Université de Bourgogne afin de participer au financement des actions 2010 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin », aux côtés des partenaires locaux et de l'Etat ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et autoriser le mandatement de cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

18. DEPLACEMENTS Tramway - Compétence "voirie" - Modification de l'intérêt communautaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de modifier** les délibérations du 10 octobre 2002 et du 17 décembre 2009 et **redéfinir** l'intérêt communautaire de la compétence « *création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire* » de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

Ainsi, à l'article 3.5 intitulé « *Définition de la voirie d'intérêt communautaire* », après la phrase « *La voirie d'intérêt communautaire est composée :* », il est inséré un paragraphe rédigé comme suit :

« - *des voiries du campus de l'Université de Bourgogne, dont la gestion est transférée, sauf exception conventionnelle, à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise* ».

Le reste de l'article 3.5 issu des délibérations du 10 octobre 2002 et du 17 décembre 2009 demeure inchangé.

- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

19. DEPLACEMENTS Tramway - Création de la commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux des deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de mettre en place** cette commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du tramway de l'agglomération dijonnaise;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

20. DEPLACEMENTS Tramway - Accompagnement des commerçants et artisans - Dépôt du dossier de candidature au FISAC

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme d'actions FISAC ;
- **de confirmer** l'engagement financier du Grand Dijon aux côtés de l'ensemble des partenaires publics et privés pour la Tranche 1 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

21. DEPLACEMENTS Tramway - Marchés de travaux - Ouvrages d'art situés sur la branche Sud du tracé - Pont du Canal : Avenue Jean-Jaurès - Pont de l'Ouche : Place du 1er Mai

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé relatif au marché ayant pour objet les travaux d'ouvrages d'art concernant le pont du canal de Bourgogne -avenue Jean Jaurès et le pont sur l'Ouche – place du Premier Mai ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

22. DEPLACEMENTS Tramway - Marchés de déplacement des réseaux dans le cadre de la création de deux lignes de tramway sur le territoire de l'agglomération dijonnaise - Lots 3-4-5

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les marchés suivants :
 - le Lot 3 : Déplacement du réseau d'assainissement d'eaux usées Boulevard des Valendons / Rue Lamartine / Rue des Clématites à Chenôve avec EUROVIA Bourgogne (21) / COCA Sud Est pour un montant estimatif de travaux hors taxes de 269 000,05 €.
 - le Lot 4 : Déplacement du réseau d'adduction d'eau potable Boulevard des Valendons / Rue Lamartine / Rue des Clématites à Chenôve, avec DEAL (69) en groupement avec SOBECA, ROESSEL SAS et SCHVAB, pour un montant estimatif de travaux hors taxes de 389 946,00 €.
 - le Lot 5 : Déplacement des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales au parking du Zénith à Dijon avec Roger MARTIN (21), pour un montant estimatif de travaux hors taxes de 349 460,50 €.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ces trois marchés y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieur à 5 %

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

23. DEPLACEMENTS Tramway - Centre de Maintenance - Lancement des appels d'offres travaux

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le programme des travaux d'aménagement et de construction du Centre de Maintenance et d'Exploitation mixte bus/tramways lié au réseau de transports en commun de l'agglomération dijonnaise
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les marchés de travaux déterminés ci-avant et nécessaires à la réalisation du projet de Centre de Maintenance
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ces marchés y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché de plus de 5%.
- **solliciter** l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordée pour la réalisation de ce projet, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), au titre du Fond Chaleur et Énergie Renouvelables notamment, du Conseil Général de la Côte d'Or, de l'Etat et de l'Union Européenne

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 20 PROCURATIONS

24. DEPLACEMENTS Tramway - Dissimulation et enfouissement des réseaux aériens de France Telecom sur le tracé du tramway

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention relatif aux travaux de dissimulation et d'enfouissement des réseaux aériens sur le parcours des lignes de Tramway
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention, engager les dépenses correspondantes, et signer les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant estimatif de la convention supérieure à 10%.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions relatives à cette opération.

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 20 PROCURATIONS

25. DEPLACEMENTS Tramway - Chenôve - 30 rue Antoine de Saint-Exupéry - Acquisition d'une maison d'habitation

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la Ville de Chenôve, une maison d'habitation située 30 rue Antoine de Saint-Exupéry à Chenôve, cadastrée section AI n°24 de 603 m², et libre de toute occupation ou location ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant la somme symbolique de 1 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

26. DEPLACEMENTS Tramway - Dijon - Appartement 30 avenue du Drapeau - Ajustement du prix d'acquisition

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de rapporter partiellement** la délibération du Conseil de Communauté du 4 février 2010 en ce qui concerne le prix d'acquisition de l'appartement constituant le lot n°3 de la copropriété 30 avenue du Drapeau et de porter celui-ci à la somme totale de 94 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

27. DEPLACEMENTS Tramway - Dijon - 121 avenue Jean Jaurès - Acquisition d'une parcelle de terrain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur VILLEO – 28 boulevard Georges Clemenceau à Dijon, une parcelle de terrain située 121 avenue Jean Jaurès, d'une superficie de 15 m², cadastrée section DH n°24 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail et des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en

- raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant symbolique de 1 € et sera régularisée par acte administratif ;
 - **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

28. DEPLACEMENTS Tramway - Dijon - 61 avenue de Langres - Acquisition d'une parcelle de terrain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur les Consorts DAVID une parcelle de terrain située 61 avenue de Langres, en nature de jardin, d'une superficie totale de 99 m², cadastrée section AP n°209 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail et des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé que les travaux de reconstruction seront réalisés avant les démolitions. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 28 225 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

29. DEPLACEMENTS Tramway - Dijon - 5 boulevard Henri Camp - Acquisition d'une parcelle de terrain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur NEOLIA – 34 rue de la Combe aux Biches – BP 75267 – 25205 Montbéliard cedex, une emprise de terrain non bâti située 5 boulevard Henri Camp à Dijon, cadastrée section DP n°454 de 12 m², n°235 p de 22 m² et n°444 p de 5 m² ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail et des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant symbolique de 1 € et sera régularisée par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

30. DEPLACEMENTS Tramway - Dijon - rue des Ateliers - Acquisition d'une parcelle de terrain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la société la SCI SOFAM une emprise de terrain d'une superficie totale de 235 m², cadastrée section DH n°148 p ;
- **d'autoriser** la création d'une servitude au profit de la SCI SOFAM sous le trottoir de la rue des

Ateliers, au droit des bâtiments appartenant à la SCI SOFAM, afin de permettre l'accès au réseau de collecte d'eau pluviale existant ;

- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 52 700 € ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

31. DEPLACEMENTS Tramway - Dijon - 26 avenue du Drapeau - Accompagnement au relogement d'un locataire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à M. Yves MANE, locataire d'un appartement situé 26 avenue du Drapeau, une indemnité de transfert ;

- **de dire** que cette indemnisation interviendra moyennant un montant total de 1 000 €, qui sera versé après la libération de l'appartement ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

32. DEPLACEMENTS Tramway - Dijon - 26 avenue du Drapeau - Accompagnement au relogement d'un locataire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à Melle Jennifer PROTHIAU, locataire d'un appartement situé 26 avenue du Drapeau, cadastré section BM n°4, une indemnité de transfert ;

- **de dire** que cette indemnisation interviendra moyennant un montant total de 1 500 €, qui sera versé lors de la libération de l'appartement, laquelle doit intervenir au plus tard le 31 mars 2010 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

33. DEPLACEMENTS Tramway - Dijon - 26 avenue du Drapeau - Accompagnement au relogement d'un locataire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à M. Jacky BERTHELOT, locataire d'un appartement situé 26 avenue du Drapeau, cadastré section BM n°4, une indemnité de transfert ;

- **de dire** que cette indemnisation interviendra moyennant un montant total de 1 000 €, qui sera versé après la libération de l'appartement ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

34. DEPLACEMENTS Tramway - Dijon - 30 avenue du Drapeau - Accompagnement au relogement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à Mme Yamina BOUMAZA, occupante de l'appartement situé 30 avenue du Drapeau, constituant le lot n°2 de la copropriété cadastrée section BM n°2, une indemnité de déménagement ;
- **de dire** que cette indemnisation interviendra moyennant un montant total de 1 500 €, qui sera versé lors de la libération de l'appartement, laquelle doit intervenir au plus tard le 31 mars 2010 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

35. DEPLACEMENTS Tramway - Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de solliciter** au taux maximum toute subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document pour la bonne gestion administrative de ce dossier de demande de subvention.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

36. DEPLACEMENTS Tramway - Demandes de subventions auprès de l'ADEME

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions au taux maximum pour le co-financement de la récupération de chaleur sur les eaux unitaires du réseau d'assainissement de la rue des Ateliers et sur la géothermie profondes sur sondes, notamment celles proposée par l'ADEME au titre du Fonds Chaleur Renouvelable et celles éventuellement accordées par la Région Bourgogne, le Conseil Général de Côte-d'Or, l'Etat ou l'Europe
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions au taux maximum pour le co-financement des études et des travaux liés à la mise en place de canalisations d'eau chaudes visant la valorisation de l'énergie produite par l'usine d'incinération, notamment celles proposée par l'ADEME au titre du Fonds Chaleur renouvelable et celles éventuellement accordées par la Région Bourgogne, le Conseil Général de Côte-d'Or, l'Etat ou l'Europe.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

37. DEPLACEMENTS Délégation de Service Public pour l'exploitation de la fourrière automobile - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le choix du candidat Sarl Léveillé & Jolinet comme délégataire du service public de l'exploitation de la fourrière automobile de l'agglomération dijonnaise ;
- **d'approuver** le contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de la fourrière automobile de l'agglomération dijonnaise ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ce contrat de délégation de service public et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

38. ENVIRONNEMENT UIOM - Réparation d'un Quench en graphite pour l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Attribution du marché

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché avec la société SGL GROUP pour un montant de 83 890 € HT ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché.

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

39. ENVIRONNEMENT UIOM - Marché de fourniture de réactifs - Avenant n° 1

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché 2010 10 004FM 0000000 ,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

40. ENVIRONNEMENT UIOM - Achat de soude - Lancement d'un appel d'offres

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la définition des besoins annexée relatif au marché ayant pour objet la fourniture en vrac de soude caustique dosée à 50 %, pour une quantité annuelle de 150 tonnes au minimum et 600 tonnes au maximum,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer une nouvelle procédure, en cas de déclaration d'infructuosité,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le dit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieur à 5 %.

SCRUTIN : POUR : 79
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 19 PROCURATIONS

41. ENVIRONNEMENT UIOM - Elimination des résidus solides issus de l'incinération des ordures ménagères (REFIOM) - Lancement d'un appel d'offres

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques particulières annexé,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché,
- **d'autoriser** le Président à lancer une nouvelle procédure, en cas de déclaration d'infructuosité,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le dit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieur à 5 %.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 18 PROCURATIONS

42. ENVIRONNEMENT Collecte et tri - Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés : pré-collecte, collecte et exploitation du centre de tri - Lancement d'un appel d'offres - Approbation du dossier de consultation des entreprises

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la définition des besoins annexée,
- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure de marché,
- **d'autoriser** le Président dans le cas où la Commission d'appel d'offres viendrait à déclarer le ou les marché(s) infructueux, à lancer une nouvelle procédure sous la forme d'un nouvel appel d'offres ou d'un marché négocié suivant de l'avis de ladite commission et à signer le ou les marché(s) correspondant(s),
- **d'autoriser** le Président à signer le dit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieur à 5 %.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 18 PROCURATIONS

43. ENVIRONNEMENT Collecte - Collecte des déchets verts - Actualisation de la redevance des particuliers

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer**, pour tous les nouveaux abonnements ou réabonnements pris avant le 12 avril, le tarif de la redevance pour la fourniture et la collecte hebdomadaire de bacs spécifiques déchets verts sur 32 semaines du 12 avril au 17 novembre 2010 à 45 € / bac. Pour les abonnements pris au-delà de cette date, le prix sera au prorata du nombre de collectes selon le tableau ci-dessus.
- **d'approuver** les modèles de convention que devront signer les adhérents pour un renouvellement ou un nouvel abonnement au système.
- **de solliciter** les subventions liées aux achats de bacs aux taux les plus élevés et **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 18 PROCURATIONS

44. ENVIRONNEMENT Etude des bruits sur l'agglomération dijonnaise - Validation des résultats

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les cartes de bruit stratégiques, le résumé non technique et le rapport d'estimation de l'exposition au bruit des populations joints en annexe
- **d'autoriser** la diffusion des cartes

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 18 PROCURATIONS

45. ENVIRONNEMENT Journée intercommunale de nettoyage du Plateau du sud dijonnais - Syndicat Intercommunal du Plateau du Sud Dijonnais - Attribution d'une subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement de 5 000 € au syndicat intercommunal de sauvegarde du Plateau du sud dijonnais.

SCRUTIN : POUR : 75
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 2

DONT 18 PROCURATIONS

46. ENVIRONNEMENT Plan de désherbage - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Régional de Bourgogne

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de solliciter** les subventions au taux le plus élevé possible auquel peut prétendre la Communauté d'agglomération dijonnaise pour cette opération.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute convention ou tout acte administratif nécessaire à la bonne gestion de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATIONS

47. CULTURE ET SPORTS Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine olympique

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine olympique de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

SCRUTIN : POUR : 76
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATIONS

48. CULTURE ET SPORTS Piscine Olympique - Avenants aux marchés de travaux

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les avenants aux marchés de travaux (annexés) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATIONS

49. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Modification des compétences du Grand Dijon - Adoption d'une compétence "énergie"

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'extension des compétences de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise qui assurera désormais, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :
 - « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »,
 - « Production et distribution de chaleur – création et organisation de nouveaux réseaux de chaleur sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise »
- **d'approuver** l'extension des compétences de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise au 1er janvier 2011 pour la « Production et distribution de chaleur – reprise par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise des réseaux de chaleur existants sur le territoire de la Communauté ».

- **de lancer** les études pour un schéma directeur de production et de distribution d'énergie dans l'agglomération.
- **d'approuver** la modification des statuts de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise :
 - ajout du « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » à la compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.
 - ajout d'une nouvelle compétence facultative : « Production et distribution de chaleur - création et organisation de nouveaux réseaux de chaleur sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ».
 - ajout, à compter du 1er janvier 2011, d'une nouvelle compétence facultative: « Production et distribution de chaleur - reprise par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise des réseaux de chaleur existants sur le territoire de la Communauté ».
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à :
 - notifier la présente délibération aux maires des communes membres de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise,
 - saisir monsieur le Préfet, après accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité requises par la loi, en vue de prononcer le transfert de compétences et autoriser la modification des statuts de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.
- **d'autoriser** monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATIONS

50. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Délégation de compétence du Conseil au Président - Compléments - Délégations communautaires

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'ajouter** à la délibération du 10 avril 2008 fixant les délégations de compétence du Conseil au Président le 24ème alinéa suivant: *« 24ème de fixer l'objet et la composition des délégations communautaires, pour lesquelles les frais de déplacement seront pris en charge aux frais réels par la Communauté. »*

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATIONS

51. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Financement du tramway - Signature d'un contrat de prêt avec la Banque Européenne d'Investissement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à signer auprès de la Banque Européenne d'Investissement :
 - un contrat de prêt d'un montant maximum de 100 M€, tel qu'annexé à la présente délibération ;
 - un ou plusieurs contrats de prêt intermédiés par des établissements bancaires français, dans la limite d'un montant total de 100 M€.
- **d'autoriser** le Président à réaliser sans autre délibération toute opération de gestion visant à assurer l'exécution des contrats susvisés, et notamment : les demandes de versements de fonds, les arbitrages de taux, les demandes de remboursement anticipé.

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

52. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Réforme de la taxe professionnelle - Compensation-relais 2010 - Vote du taux relais de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de fixer le taux relais de CFE à 17,23 %.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0

CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

53. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour chaque zone, pour l'année 2010, comme suit :

COMMUNES	Taux TEOM 2010
Ahuy	4,25%
Bressey-sur-Tille	5,29%
Bretenière	6,16%
Chenôve	6,43%
Chevigny-Saint-Sauveur	5,85%
Crimolois	5,28%
Daix	4,59%
Dijon	6,63%
Fenay	4,97%
Fontaine-les-Dijon	4,35%
Hauteville-les-Dijon	4,63%
Longvic	5,03%
Magny-sur-Tille	5,91%
Marsannay-la-Côte	4,19%
Neuilly-les-Dijon	6,11%
Ouges	4,97%
Perrigny-les-Dijon	4,85%
Plombières-les-Dijon	5,79%
Quetigny	4,84%
Saint-Apollinaire	5,12%
Sennecey-les-Dijon	5,54%
Talant	4,97%
Taux moyen Grand Dijon	6,07%

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0

CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

54. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Mutualisation des directions des systèmes d'information et de télécommunication de la Ville de Dijon et de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon - Convention de mise à disposition réciproque de personnel

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver, dans les conditions proposées, le projet de convention de mise à disposition réciproque de personnel entre la Ville de Dijon et la Communauté d'agglomération du Grand Dijon dans le cadre de la mutualisation des directions des systèmes d'information et de télécommunication

- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention, le cas échéant après y avoir apporté des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

55. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Mutualisation des directions des systèmes d'information et de télécommunication de la Ville de Dijon et de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon - suppression du poste de Directeur des systèmes d'information du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de supprimer** le poste d'ingénieur en chef de classe normale correspondant à l'emploi de Directeur des systèmes d'information du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

56. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Accord-cadre pour l'acquisition de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique - Constitution d'un groupement de commandes entre le Grand Dijon et la Ville de Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer** un groupement de commandes entre la Ville de Dijon, la Communauté d'agglomération dijonnaise, le Centre Communal d'Action Sociale de Dijon et les régies personnalisées de La Vapeur et de l'Opéra Dijon en vue de la conclusion d'un accord cadre unique portant sur l'acquisition de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des systèmes d'information et des technologies connexes
- **d'approuver** le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé,
- **de désigner** la Communauté d'agglomération dijonnaise comme coordonnateur du groupement de commandes
- **de désigner** la commission d'appel d'offres de la Communauté d'agglomération dijonnaise comme commission d'appel d'offres du groupement de commandes
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention constitutive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et à **y apporter**, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale
- **d'approuver** le cahier des clauses techniques particulières annexé relatif à l'accord cadre portant sur l'acquisition de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des systèmes d'information et des technologies connexes
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure d'appel d'offres correspondant,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre pour le compte de l'ensemble des membres ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial de l'accord cadre supérieure à 5%.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

57. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Rapport sur les marchés publics conclus en 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de prendre acte de la présentation du rapport sur les marchés conclus en 2009 par la Communauté de l'agglomération dijonnaise

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

58. QUESTIONS DIVERSES Dijon - Rue Sully - Prolongement de l'esplanade Erasme - Acquisition d'une parcelle de terrain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'acquérir sur les Consorts BLAGONJA, une parcelle de terrain située rue Sully à Dijon, cadastrée section BX n° 38 de 388 m² ;
- de dire que cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 22 340 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

* * * * *

Fait à Dijon, le 7 avril 2010
Le Président,


François REBSAMEN